



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMERATION

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
Séance du 12 février 2018

**75 élus présents (104 en exercice, 12 procurations)**

**DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 (050/7.10.2 /385C)**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant doit au cours des deux mois précédent le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget.

La loi NOTRe du 7 août 2015 complète ces dispositions et prévoit que le débat s'appuie sur un document présenté par le Président de l'exécutif portant sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. La loi NOTRe précise par ailleurs que ce rapport doit donner lieu à un débat au sein du conseil communautaire.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le document doit comporter également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

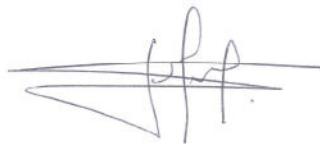
Le rapport annexé qui précise les enjeux financiers et les priorités de l'action communautaire pour le prochain exercice budgétaire, a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour 2018.

Après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération approuve le Rapport d'orientations Budgétaires présenté.

PJ : 1

Le Conseil d'agglomération a débattu des orientations budgétaires 2018 et a adopté le Rapport d'orientations Budgétaires à la majorité.

CERTIFIE CONFORME  
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "fj". It is written over two horizontal lines, with a small dot at the end of the second line.

Fabian JORDAN

# Rapport d'orientations budgétaires 2018

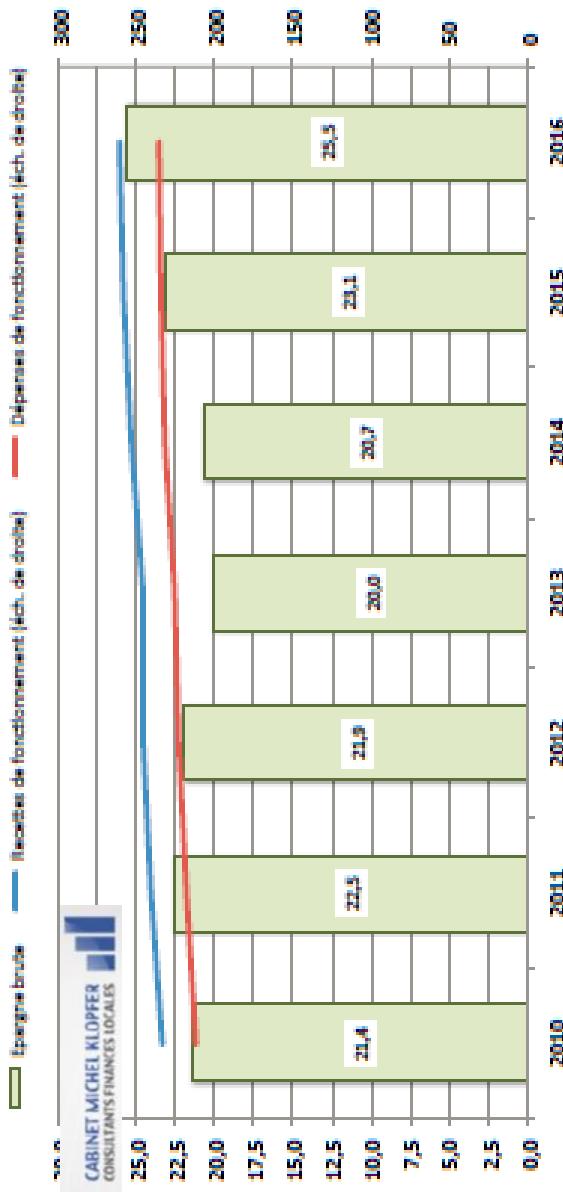
# Sommaire

- 1. A fin 2016 une situation financière stable mais fragile avec un niveau d'épargne suffisant mais tributaire des hausses de fiscalité mises en œuvre depuis 2010**
- 2. A fin 2017 la situation financière au regard des principaux ratios apparaît stabilisée**
- 3. Une dette maîtrisée**
- 4. Une masse salariale qui évolue en fonction de la structuration de m2A et du développement de ses services**
- 5. Un contexte extrêmement contraint du fait des mesures de la loi de finances pour 2018 et de l'absence de marges de manœuvre budgétaires**
- 6. Les priorités 2018**
- 7. Les orientations budgétaires**
- 8. Conclusion**

**1. A fin 2016 une situation financière stable mais fragile avec un niveau d'épargne suffisant mais tributaire des hausses de fiscalité mises en œuvre depuis 2010**

# Un niveau d'épargne consolidé stable et suffisant

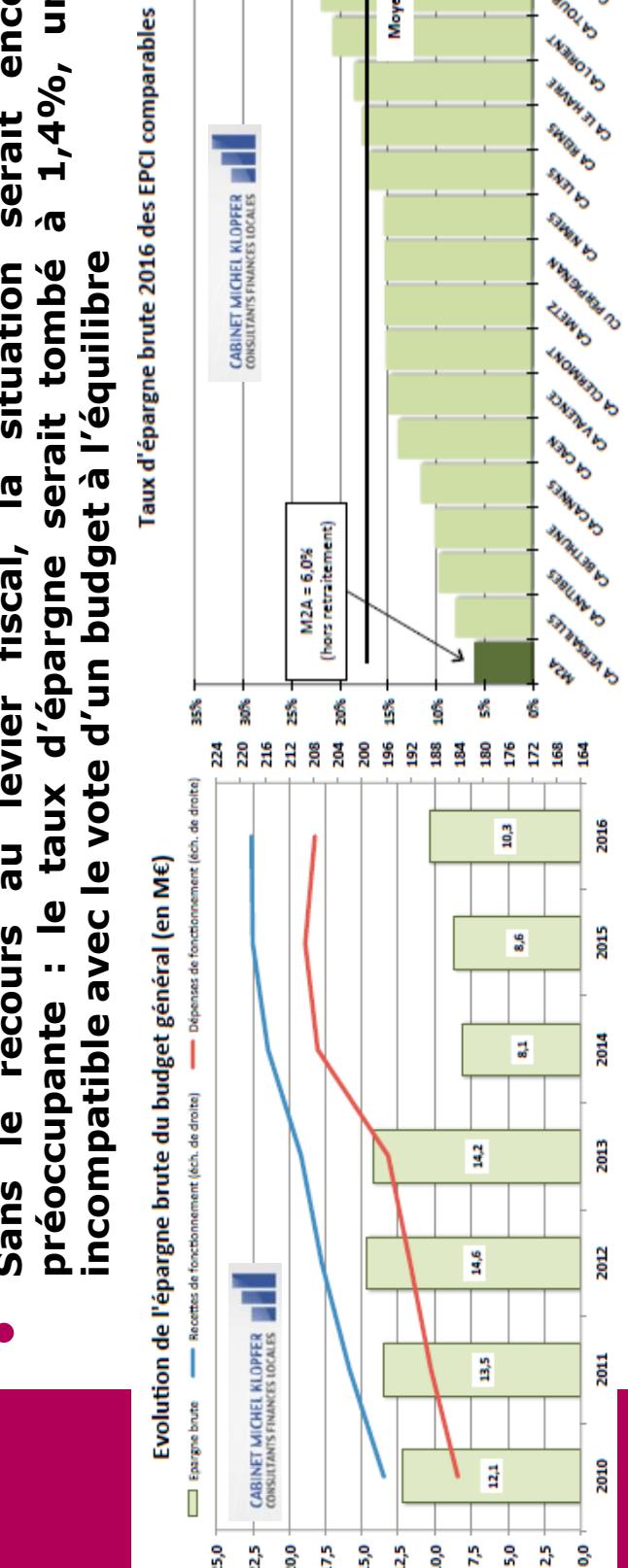
Evolution de l'épargne brute du budget consolidé (en M€)



- L'épargne brute dégagée par l'entité consolidée poursuit sa progression en 2016, atteignant 25,5 M€, un niveau inédit
- Rapportée aux recettes, cette stabilité est encore plus manifeste, en fluctuant entre 10,5% et 12,5% (en 2016), sans jamais descendre sous le 1<sup>er</sup> seuil d'alerte positionné à 10%
- Sans l'effet des hausses de taux fiscaux mises en œuvre depuis 2010 (fiscalité directe et versement transport), le taux d'épargne serait tombé à 5,9%, sous le second seuil d'alerte de 7%

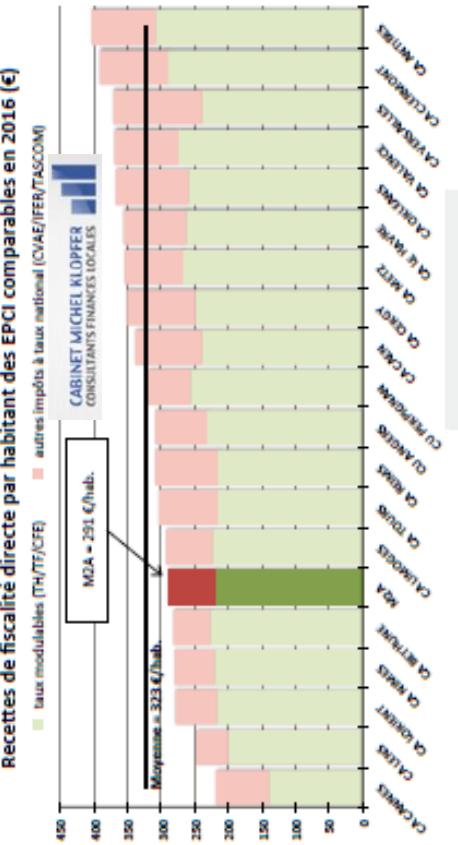
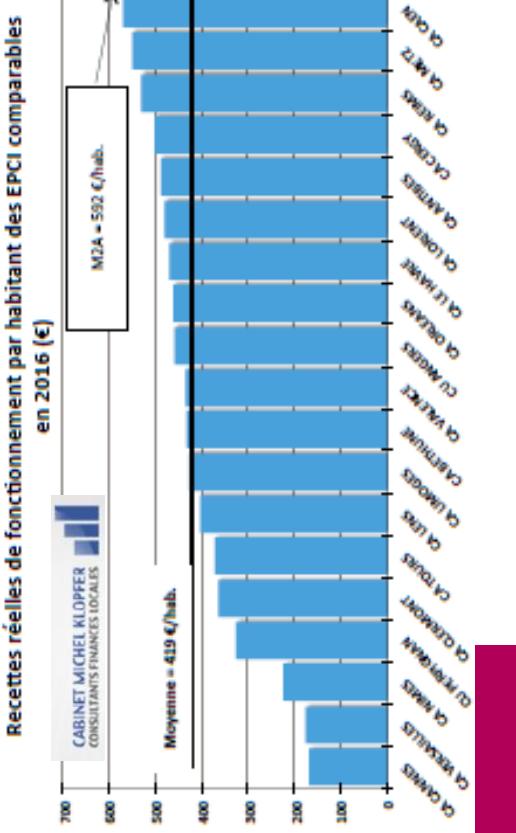
## **Une épargne nettement insuffisante sur le budget principal**

- L'épargne est inégalement répartie entre les budgets, et très insuffisante sur le budget principal
  - Les contraintes comptables pesant sur le budget transport de m2A ont obligé à rehausser de 5 M€ la contribution du budget principal au budget transport à compter de 2014, aspirant l'épargne du premier budget vers le second. Avec un taux d'épargne « apparent » de 6,0% en 2016 (6,4% au réel après retraitement), m2A se positionne en queue de peloton des EPCI comparables, très loin de la moyenne (17,1%) et sous le seuil d'alerte de 7%



# Un niveau de recettes supérieur à la moyenne

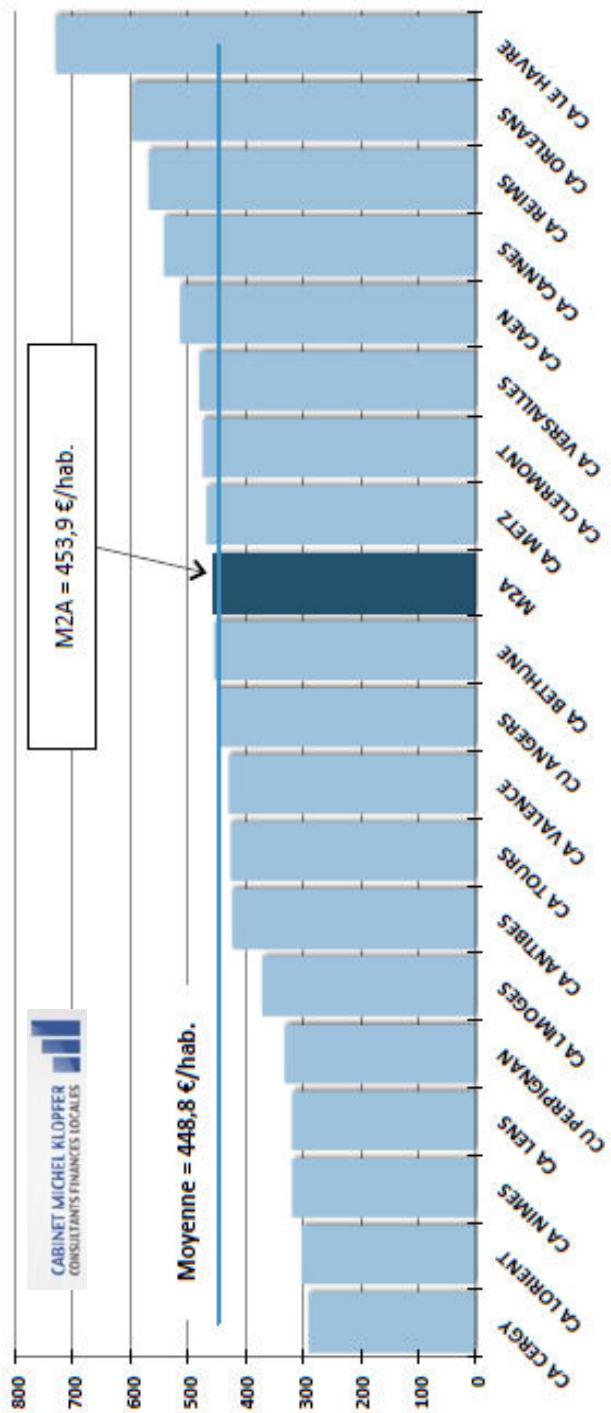
- Les recettes courantes par habitant de m2A (déduction faite des ACTP qui ne font que transiter par le budget communautaire) excèdent de 41% la moyenne des EPCI comparables, alors même que la fiscalité directe par habitant de m2A est inférieure de 10% à la moyenne
- Cette situation s'explique par l'importance des compétences de proximité exercées par m2A (petite-enfance, périscolaire, parc zoologique et botanique) et par le dispositif de mutualisation très abouti mis en œuvre avec la ville centre
- La dynamique de recettes s'est élevée à 1,8% l'an en moyenne depuis 2010, ce qui paraît particulièrement modeste compte tenu de tous les effets de périmètre intervenus sur la période : adhésion de Wittelsheim en 2014, développement de nouvelles compétences/équipements



# Un potentiel fiscal dans la moyenne

- M2A se situe à un niveau proche de l'échantillon de comparaison en matière de potentiel fiscal (= bases fiscales x taux d'imposition moyen national propre à chacun des impôts locaux)

Potentiel fiscal des EPCI comparables 2016  
(données fiscales 2015 en €/hab.)



# Une baisse importante de la DGF depuis 2010

■ dotation d'intercommunalité (M€) ■ dotation de compensation (M€)



- **A périmètre constant (retraitement effet Wittelsheim pour 1 M€), la DGF a baissé de 14,1 M€ depuis 2010**

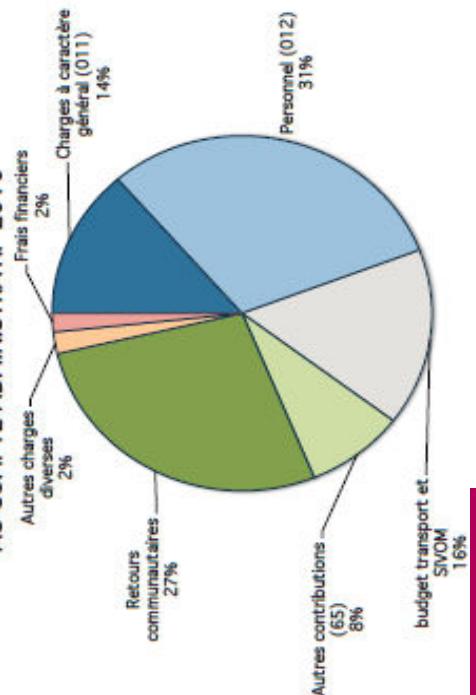
- 2011 : contrepartie du transfert de la TASCOM
- 2011 – 2015 : la dotation de compensation entre désormais dans les variables d'ajustement de l'enveloppe normée (rabot d'environ 300 k€/an jusqu'en 2014, porté à 500 k€ par an depuis 2015)
- 2013 : réforme du calcul du potentiel financier → -5% sur la dotation d'intercommunalité
- 2014 : effet Wittelsheim +1 M€
- 2014-2015-2016 : contribution au redressement des comptes publics de 9,1 M€ (1,6 M€ en 2014, 3,7 M€ en 2015, 3,8 M€ en 2016)
- 2016 : baisse de 4,4% de la dotation d'intercommunalité (-0,7 M€) générée par un rebond marqué du CIF moyen des communautés d'agglomération (effet SDCI) quand dans le même temps celui de m2A reculait légèrement (hausse de la fiscalité communale)

# Le niveau des dépenses courantes



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

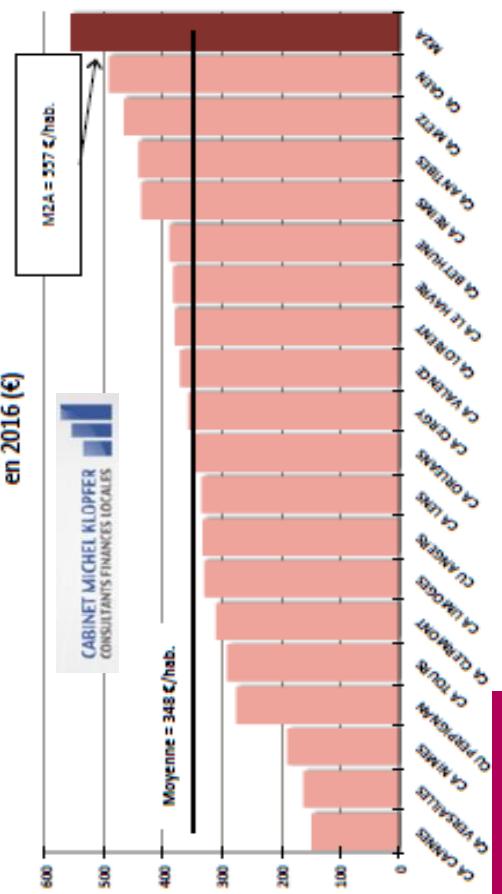
## STRUCTURE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE ADMINISTRATIF 2016



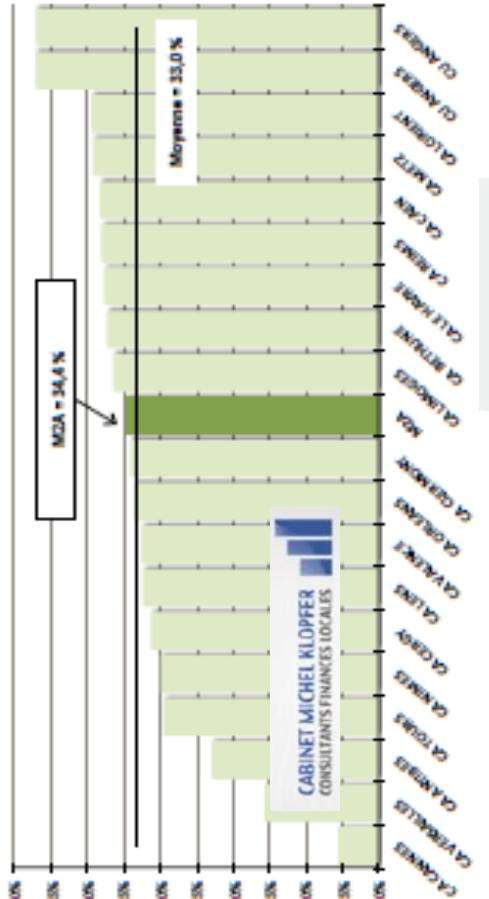
- En dépit d'un champ de compétences a priori dans la moyenne des agglos comparables (CIF 34,4%) pour une moyenne de l'échantillon à 33,0% et une moyenne des CA à 35%, les dépenses par habitant de m2A sont supérieures à la moyenne des EPCI comparables

- Cela s'explique également par l'importance des compétences de proximité exercées par m2A (petite enfance, périscolaire, parc zoologique et botanique) et par le dispositif de mutualisation très abouti mis en œuvre avec la ville centre

Dépenses réelles de fonctionnement par habitant des EPCI comparables en 2016 (€)

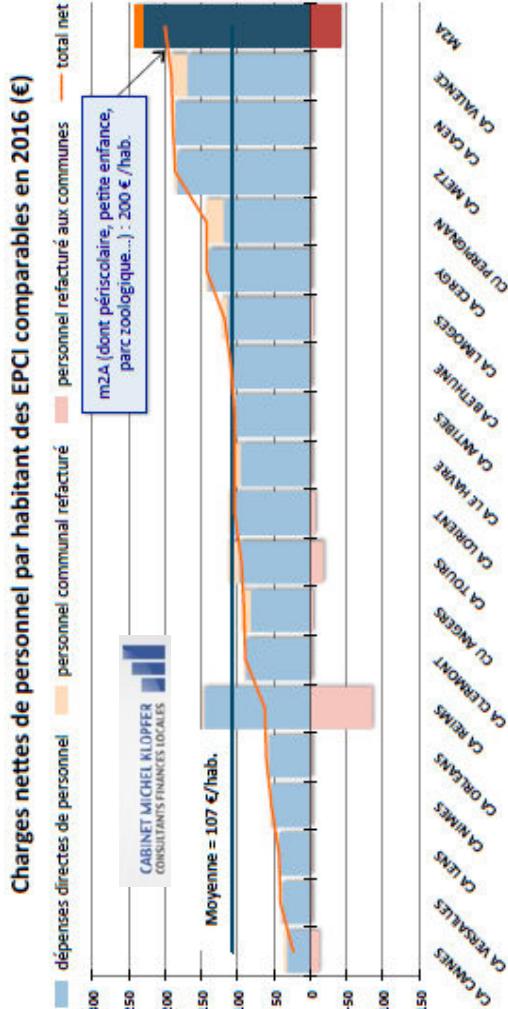


Coefficient d'intégration fiscale 2016 des EPCI comparables



# Le poids des charges de personnel

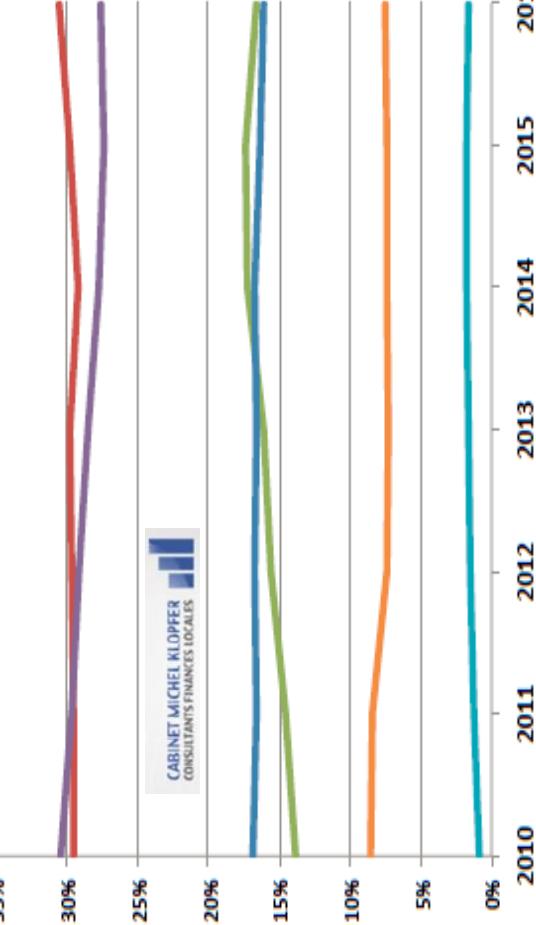
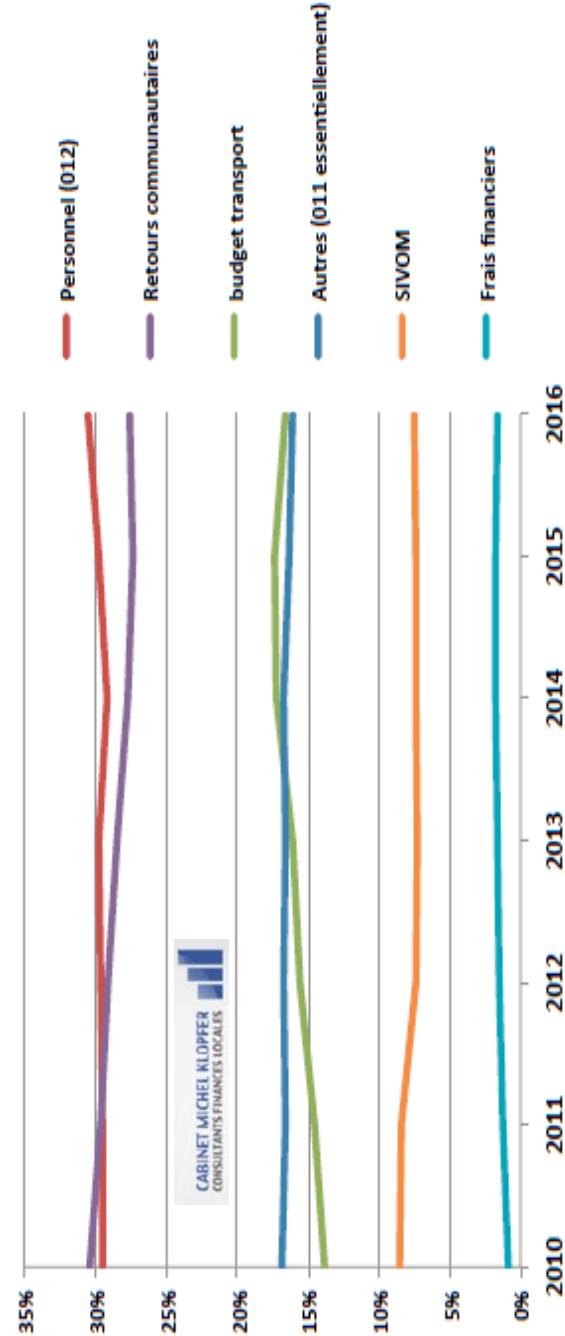
- Les dépenses de m2A se caractérisent par le poids des charges de personnel, supérieures à la moyenne
- Cette situation s'explique cependant par :
  - Le fait que m2A assume beaucoup de services à la population que d'autres grandes agglomérations n'exercent pas (parc zoologique, périscolaire,...)
  - Le fait que m2A exerce en régie beaucoup de services à la population là où nombre de grandes agglomérations mettent en place des DSP ou d'autres structures externalisées
  - Par la mise en œuvre d'un dispositif de mutualisation très abouti (seule la CA de Reims et m2A les pratiquent avec cette envergure au sein de l'échantillon alors que c'est une recommandation constante de la Cour des comptes). Le niveau de dépenses ne tenant pas compte des recettes générées par le dispositif (52% reversés par la ville centre)
  - Si l'on considère les dépenses de personnel nettes des refacturations à la ville centre et au SIVOM, des compétences périscolaire, petite enfance et parc zoologique, la masse salariale se rapproche fortement de la moyenne



# Les dépenses du budget principal en baisse en 2016

- Sur la période 2010-2016, les dépenses de personnel ont progressé en moyenne de 2,6% par an, quand dans le même temps les dépenses de fonctionnement du budget principal prenaient 2,0% l'an. Ces dernières ont reculé en 2016, de -0,7%
- Le poids du personnel dans la structure de dépenses a pu être stabilisé sur la période
- Le poids des retours communautaires baisse régulièrement du fait de la fixité des ACTP et de la division par deux sur la période des fonds de concours aux communes
- Ce recul sur 2016 est imputable à la baisse de la contribution au budget transport (-2,9 M€), ce dernier s'appuyant davantage sur le VT. Ce recul ne compense toutefois pas la hausse très forte des années précédentes

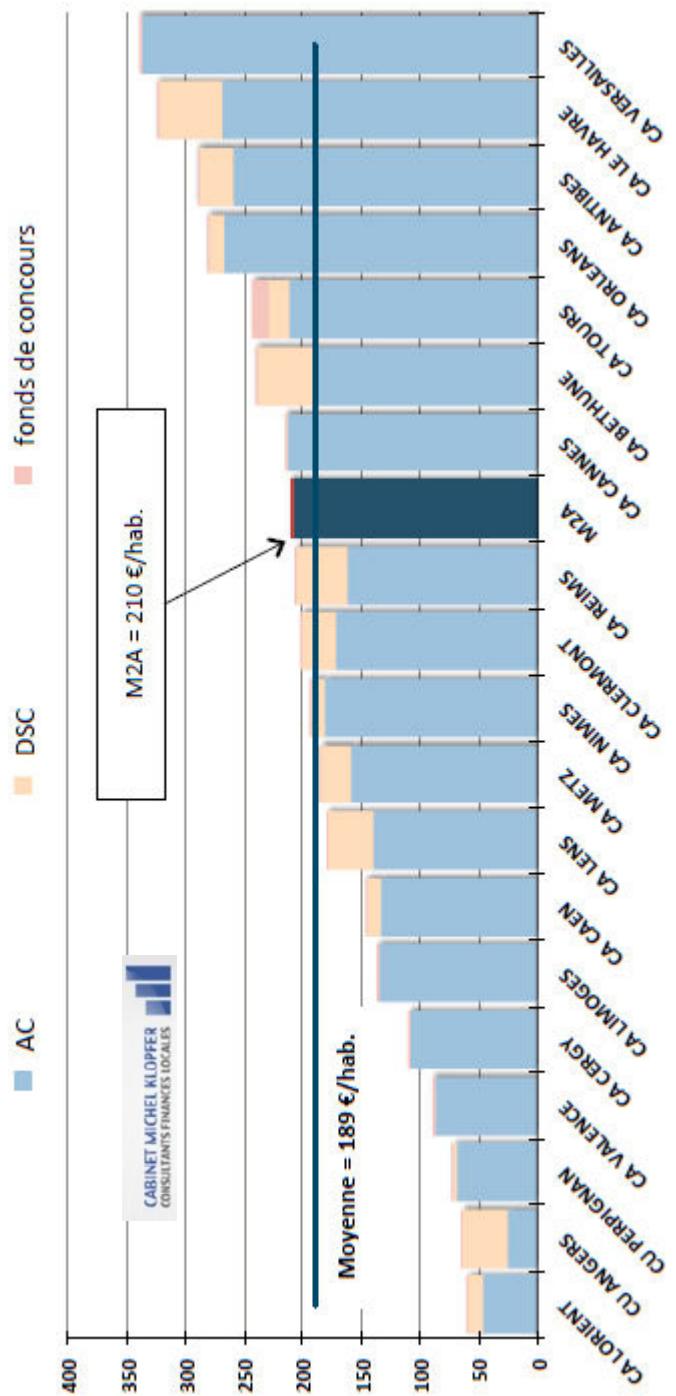
Evolution du poids des différentes dépenses récurrentes du budget principal



# Des retours communautaires supérieurs à la moyenne

- Les reversements aux communes (ACTP pour l'essentiel) de m2A sont supérieurs de 21 € à la moyenne des EPCI comparables alors même qu'ils se concentrent quasi-exclusivement sur les ACTP
- M2A ne verse plus de dotation de solidarité communautaire (DSC) à ses communes membres depuis 2009. 6 des 20 groupements de l'échantillon de comparaison sont dans ce cas en 2016. L'économie de dépenses pour m2A atteint 19 €, alors que les fonds de concours versés aux communes ne pèsent que 2 € par habitant

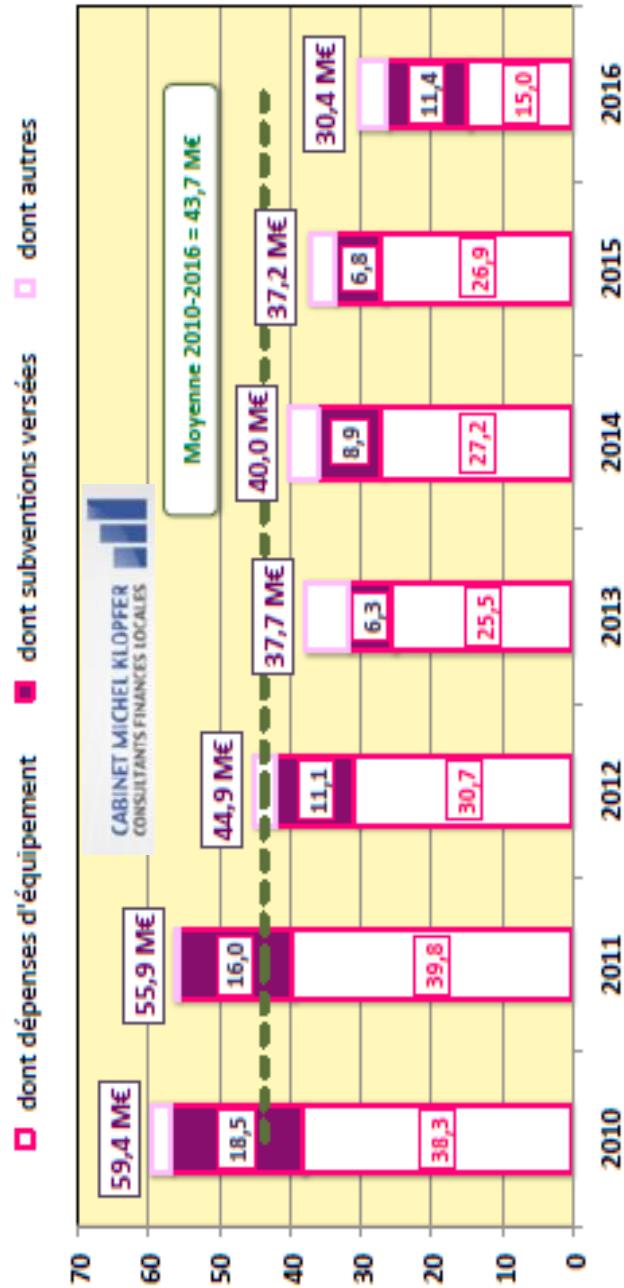
Retours communautaires par habitant des EPCI comparables en 2016 (€)



# Décélération des investissements

- 2016 marque une nouvelle baisse de l'effort d'équipement, la tendance à la décélération étant désormais très claire depuis les points hauts de 2010-2011
  - Le volume des investissements à proprement parler (dépenses directes et fonds de concours) revient à 26,4 M€
  - A 81 € par habitant en 2016 pour le seul budget général, m2A se situe à 25% de la moyenne des agglos comparables

Investissements réalisés sur la période 2010 - 2016 (M€)



# Décélération des investissements

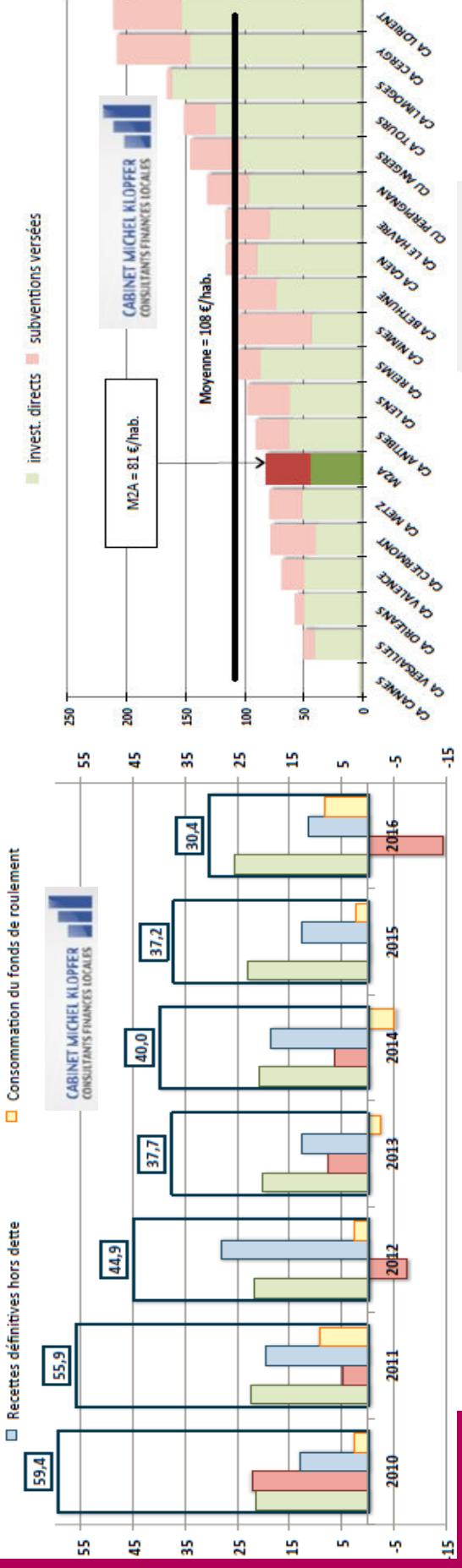
- Cette modération, la progression de l'épargne et les recettes externes ont permis de limiter le recours net à l'emprunt qui n'a contribué que pour 6% au financement des investissements

- Le fonds de roulement a été mis à contribution en 2016, ce qui, outre la modestie des investissements, a permis à m2A de se désendetter significativement

Structure de financement des investissements (en M€)



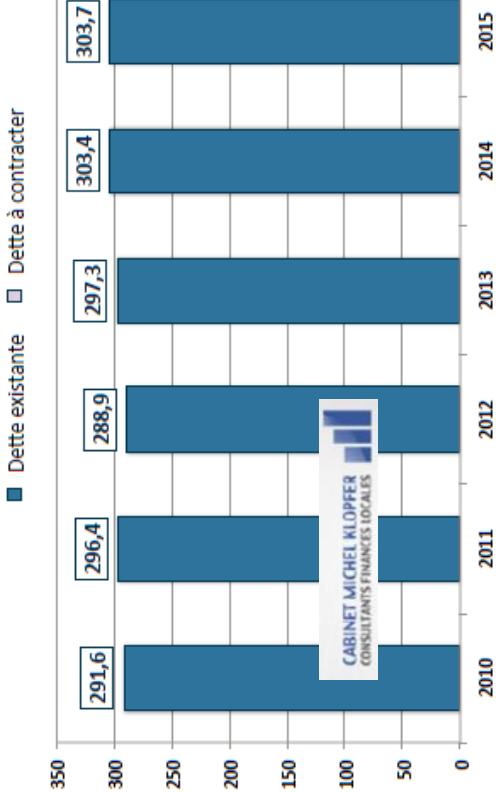
Dépenses d'équipement par habitant des EPCI comparables en 2016 (€)



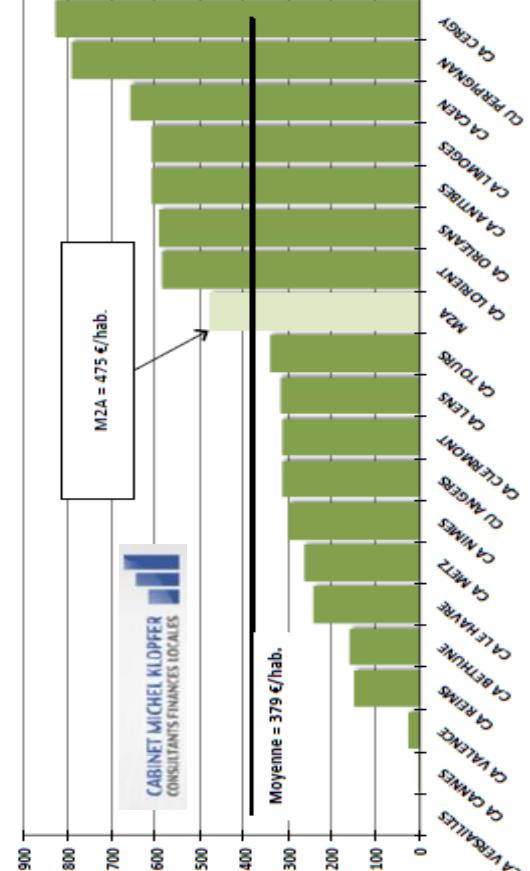
## **Stabilisation du stock de dette**

- La dette portée par m2A sur le périmètre consolidé est stable sur la période, fluctuant dans un tunnel compris entre 288 et 300 M€ (après réintégration de 58 M€ d'encours de crédit-bail)
  - Avant retraitement et sur le seul budget général, l'encours de l'agglomération mulhousienne rapporté à la population reste supérieur à la moyenne des collectivités comparables (475 € contre 379 € en moyenne)

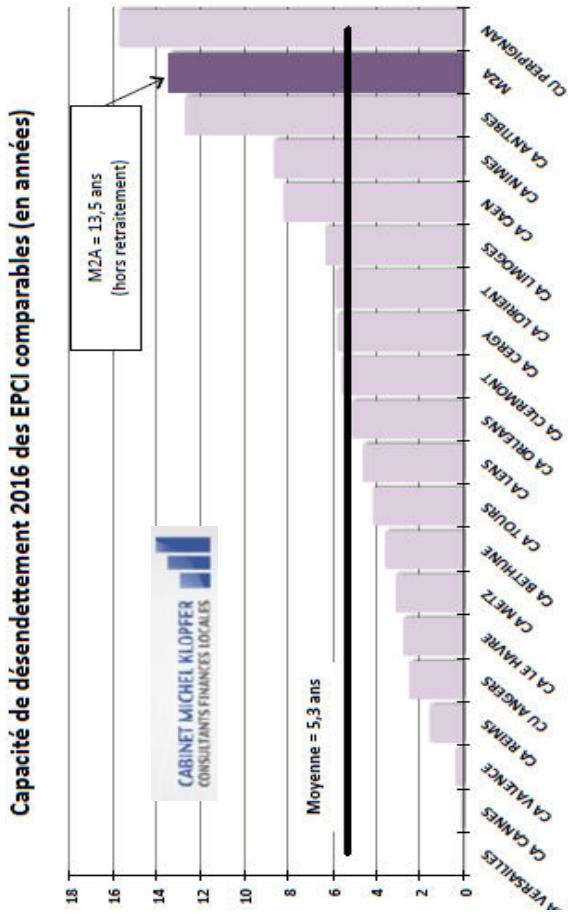
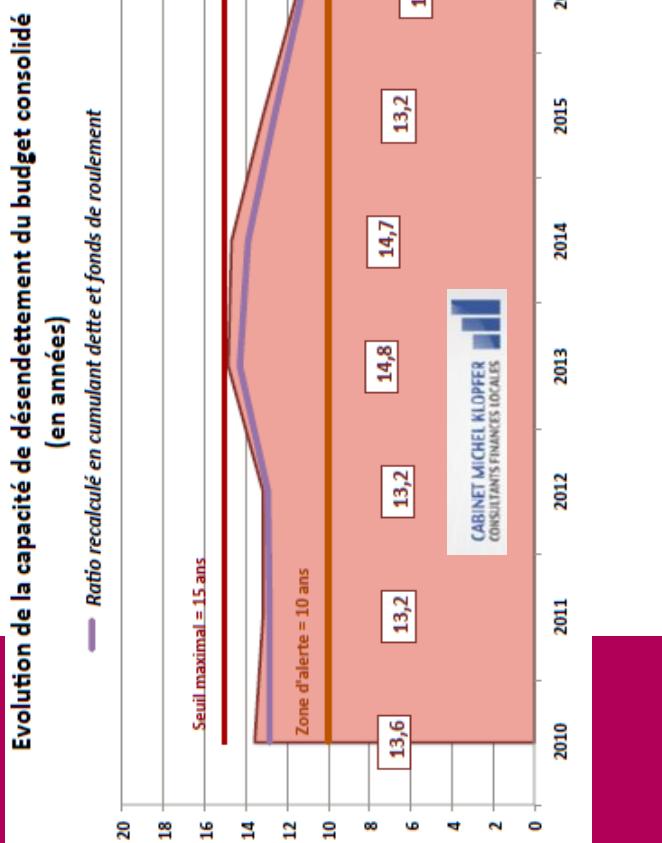
## Dette du budget consolidé au 31/12 (en M€)



Encours de dette par habitant des EPCI comparables en 2016 (€)



- La capacité de désendettement de m2A sur son périmètre consolidé connaît un pic en 2013-2014 à près de 15 ans
  - L'amélioration de l'épargne en 2015-2016 ainsi que le désendettement de 2016 ont permis de revenir fin 2016 à une capacité de désendettement de 11,5 ans, point bas de la période
  - Le niveau est élevé et amène à considérer que l'essentiel des marges de manœuvre est consommé

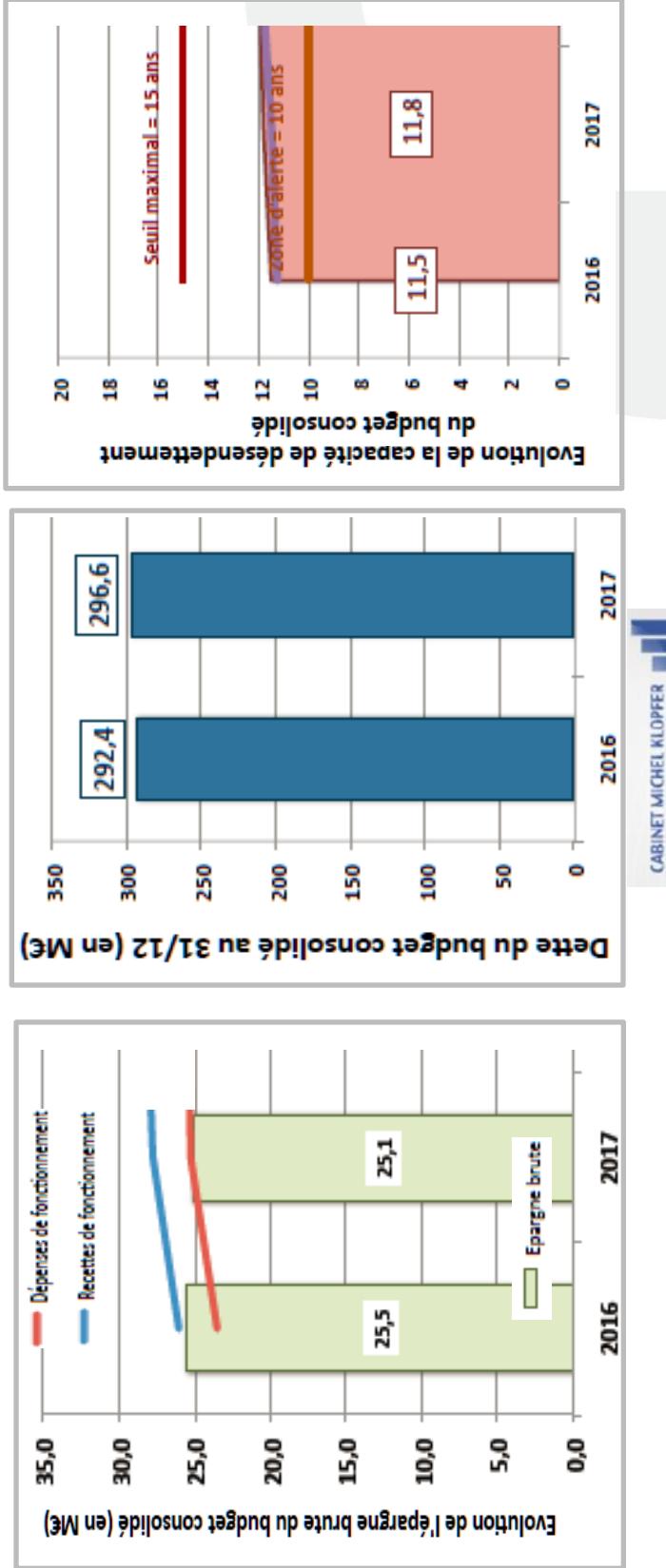


**2. A fin 2017 la situation financière au regard des principaux ratios apparaît stabilisée**

**(sur la base du CA 2017 anticipé)**

# Une situation financière stabilisée en 2017

- L'épargne brute se stabilise autour de 25,1 M€
- L'encours de dette consolidée progresse faiblement de 4,2 M€
- La capacité de désendettement consolidé est quasi stable à 11,8 années



### **3. Une dette maîtrisée**

# Au niveau du budget général

- Le recours à l'emprunt ressort cette année à 26,53 M€ ce qui porte l'encours à 145,53 M€ à la fin de l'exercice 2017, contre 129,4 M€ à fin 2016 (soit une évolution de 16,3 M€)

- Les caractéristiques des contrats réalisés en 2017 sont les suivantes :

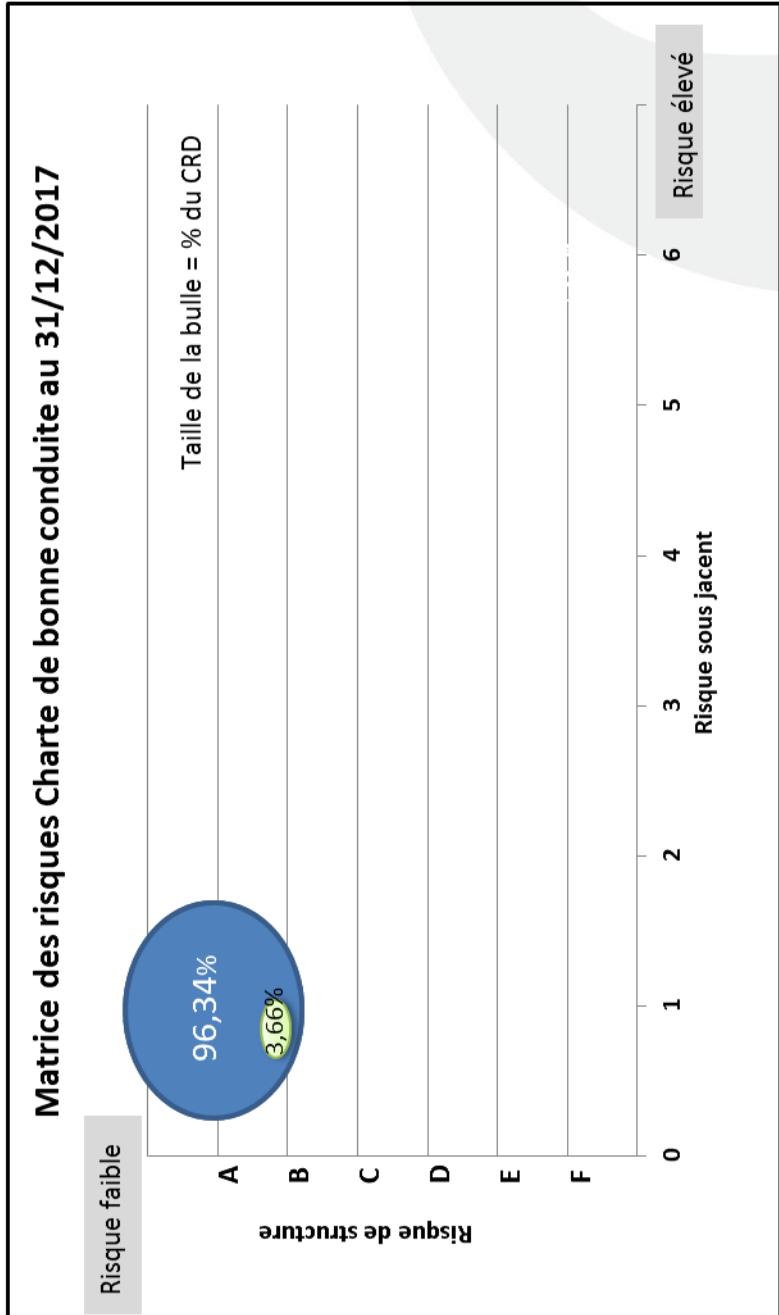
Saar Landesbank	10 M€ à Euribor 6 mois + 0,4 (non flooré) sur 15 ans
La Banque postale	Prêt à phases de 9 M€ (0,61% fixe pendant 5 ans, puis EUR 3 mois + 0,65% pendant 10 ans)
Société générale	Prêt à phases de 7,5 M€ (taux fixe à 0,6% pendant 5 ans , puis EUR 3 mois + 0,55% pendant 10 ans)
CAF	0,025 M€ sans intérêts (ALSH Les Erables)

## Au niveau du budget général

- Le coût de l'endettement (intérêts / encours de la dette) ressort à 2,25 % à fin 2017, contre 2,58 % à fin 2016
- Le taux moyen de la dette ressort à 2,34 %, contre 2,59 % au 31/12/2016. Cette ↘ s'explique, essentiellement, par la mise en place à d'excellentes conditions des emprunts réalisés cette année (taux moyen 0,43%) et un environnement de taux d'intérêt toujours très favorable, avec des taux de marché négatifs depuis début 2017
- A fin 2017, la structure d'endettement est équilibrée entre taux fixes, taux variables et produits structurés, avec 59,2 % de taux fixes, 37,1% de taux variables classiques et 3,7% de produits structurés

## Au niveau du budget général

- Avec 96,34 % de produits non structurés, m2A se situe dans la moyenne des collectivités de sa strate (96 %)
- Au 31/12/2017, l'encours des prêts structurés représente 3,66 % de l'encours total (contre 4,65% au 31/12/2016, 9,0 % au 31/12/2014 et 19,0% au 31/12/2012)

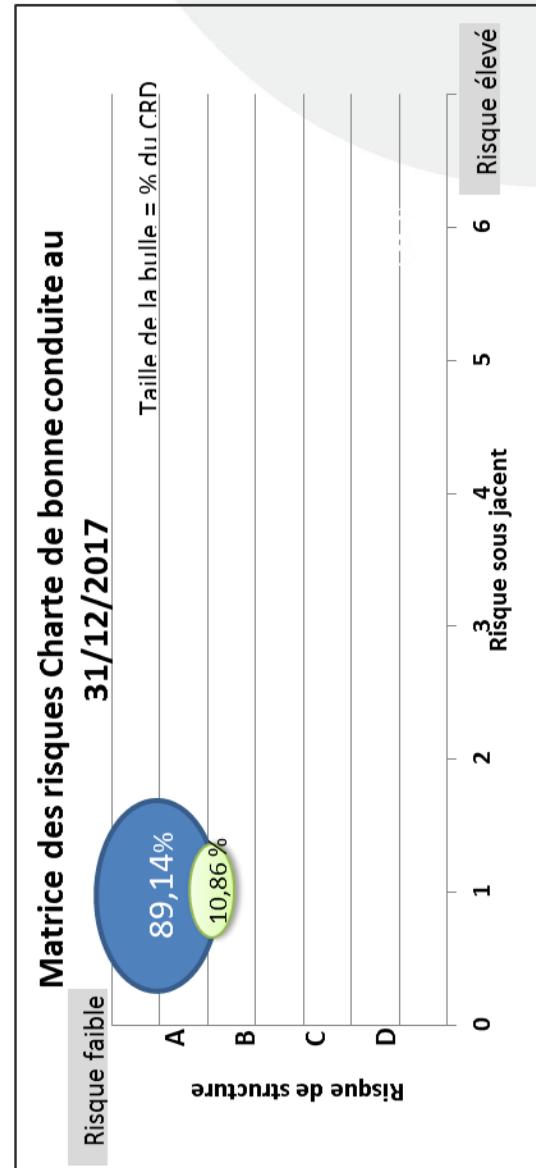


# Au niveau du budget annexe des transports

- L'encours du budget annexe des Transports Urbains s'élève à 102,229 M€ au 31/12/2017, à un niveau légèrement inférieur à celui de 2016 (103,812 M€), étant précisé qu'en 2017, deux emprunts ont été souscrits pour un montant global de 8 M€.**

- Sa répartition est la suivante :**

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	40 841 010 €	39,95%	3,39%
Variable	23 655 332 €	23,14%	0,00%
Livret A	26 632 613 €	26,05%	1,23%
Barrière	11 100 000 €	10,86%	3,72%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>102 228 955 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,08%</b>



## Au niveau du budget annexe du chauffage urbain

- La dette se compose de six emprunts tous classés en 1A sur l'échelle des risques pour un encours égal à 15,52 M€ au 31/12/2017, contre 10,97 M€ au 31/12/2016. Un emprunt de 5 M€ a été souscrit en 2017
- Le taux moyen de la dette ressort à 2,08 % contre 2,45 % au 31/12/2016
- La répartition par type de risque est la suivante :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	8 916 667 €	57,47%	2,19%
Fixe à phase	1 000 000 €	6,44%	0,61%
Variable	5 600 000 €	36,09%	0,98%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>15 516 667 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,65%</b>

## 4. Une masse salariale qui évolue en fonction de la structuration de m2A et du développement de ses services

## • L'évolution des charges de personnel est marquée par la création de m2A en 2010 puis la fusion avec la CCPFRS en 2017

	En M€	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 anticipé	CA 2018 prév
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>46,60</b>	<b>54,30</b>	<b>55,69</b>	<b>56,91</b>	<b>58,39</b>	<b>60,51</b>	<b>62,33</b>	<b>63,49</b>	<b>67,11</b>	<b>68,12</b>	
<b>Total à périmètre constant</b>	<b>46,60</b>	<b>54,30</b>	<b>55,69</b>	<b>56,91</b>	<b>58,39</b>	<b>60,51</b>	<b>62,33</b>	<b>63,49</b>	<b>67,11</b>	<b>68,12</b>	
<b>Evolution</b>	<b>16,5%</b>	<b>2,6%</b>	<b>2,2%</b>	<b>2,6%</b>	<b>3,6%</b>	<b>3,0%</b>	<b>1,9%</b>	<b>5,7%</b>	<b>1,5%</b>		

Dont services mutualisés	18,35	19,91	19,90	20,20	19,93	20,05	20,10	20,92	22,20	22,53
<i>Evolution</i>	<i>8,5%</i>	<i>0,0%</i>	<i>1,5%</i>	<i>-1,3%</i>	<i>0,6%</i>	<i>0,3%</i>	<i>4,1%</i>	<i>6,1%</i>	<i>1,5%</i>	
Dont services communautaires	28,24	34,39	35,79	36,72	38,47	40,47	42,23	42,57	44,91	45,58

*Evolution* 21,8% 4,1% 2,6% 4,8% 5,2% 4,4% 4,4% 0,8% 5,5% 1,5%

- A travers le dispositif de mutualisation mis en place avec la ville de Mulhouse, m2A perçoit annuellement un remboursement des frais de mutualisation

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 anticipé	CA 2018 prév
Part de la mutualisation à la charge de m2A	37,9%	46,7%	46,0%	47,1%	46,8%	47,3%	48,3%	47,5%	48,1%	48,1%
Part de la mutualisation à la charge de Mulhouse	62,1%	53,3%	54,0%	53,0%	53,2%	52,7%	51,7%	52,5%	51,9%	51,9%
<b>Montant reversé par Mulhouse</b>	<b>11,39</b>	<b>10,61</b>	<b>10,74</b>	<b>10,69</b>	<b>10,60</b>	<b>10,56</b>	<b>10,40</b>	<b>10,99</b>	<b>11,52</b>	<b>11,69</b>

- La structure de la masse salariale se présente de la manière suivante :

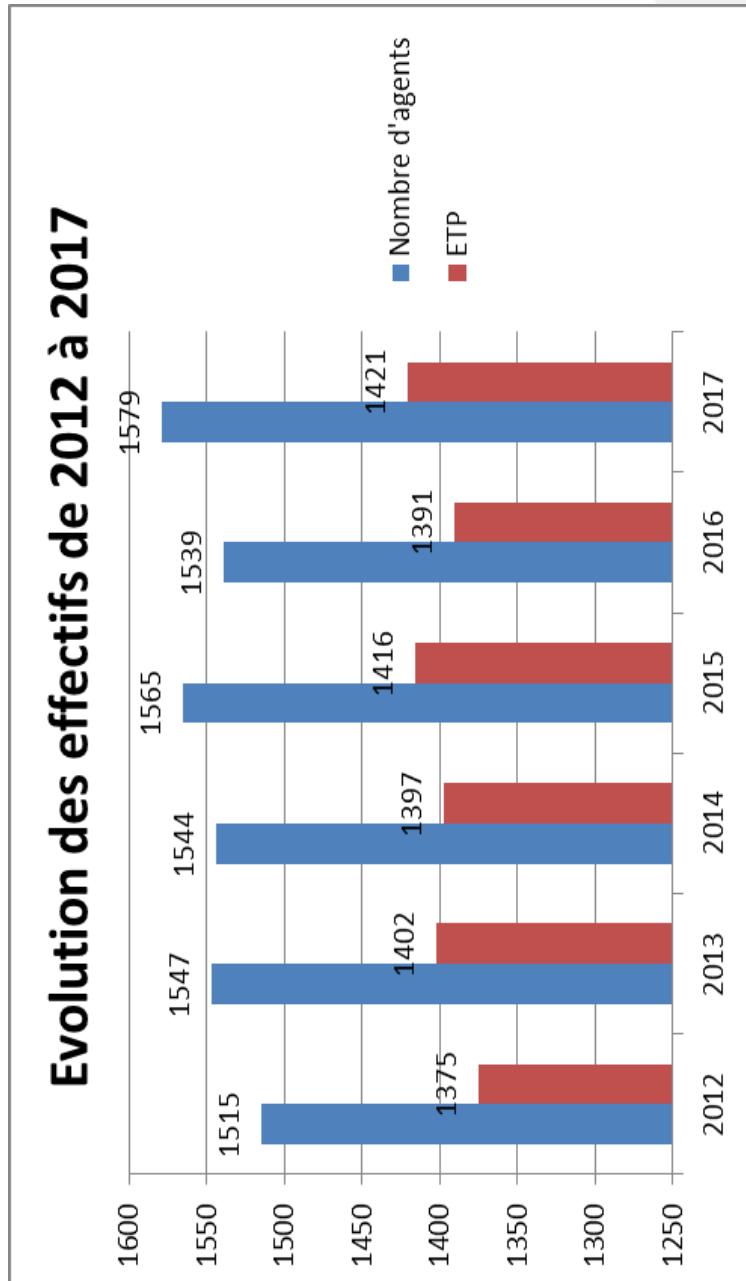
STRUCTURE CHARGES DE PERSONNEL (CA exercices clos)					
		Dépenses 2015	Dépenses 2016		Evolution
Traitements indiciaires		46 873 876	47 412 471		1,15%
NBI		824 231	844 404		2,45%
Régimes indemnitaire		6 852 956	7 089 032		3,44%
Participation aux mutuelles (santé + prévoyance)		811 309	930 906		14,74%
Heures supplémentaires		1 433 585	1 412 536		-1,47%
Vacations (emplois aidés compris)		1 653 733	1 646 517		-0,44%
Astreintes		131 880	178 822		35,59%
Autres éléments de rémunération (SFT, Indemnité de Résidence...)		2 455 726	2 514 941		2,41%
Autres charges de personnel (hors paie)		1 299 261	1 462 770		12,58%
<b>CA exercices clos</b>		<b>62 336 557</b>	<b>63 492 400</b>		<b>1,85%</b>

- Pour l'exercice 2016 les avantages en nature octroyés par la collectivité sont les suivants :

Avantages en nature en 2016 en €			
Logements	Repas	Véhicules	PDE
58 315	4 590	11 125	23 441
			97 472

- **Un effectif qui tend à se stabiliser hors effet fusion**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'agents	1 515	1 547	1 544	1 565	1 539	1 579
ETP	1 375	1 402	1 397	1 416	1 391	1 421



- Depuis 2012 on constate une relative stabilité de l'effectif
- L'augmentation des effectifs en 2017 est liée à la fusion entre m2A et la CCPFRS

## • Durée effective de travail de l'année 2017

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, dans le cadre d'un accord avec les organisations syndicales, m2A applique l'horaire de travail légal, par une augmentation de 42 heures du nombre annuel d'heures travaillées
  - Dans le cadre du dialogue social et afin d'améliorer la sécurité et le confort de travail des agents, le principe du « fini-parti / fini-quitter » pour les agents du service collecte et transports des ordures ménagères a été abandonné au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Répartition par catégories

Catégories	2015	2016	2017	Prév. 2018
A	197	196	191	199
B	273	263	273	272
C	1 095	1 080	1 115	1 116
<b>Total</b>	<b>1 565</b>	<b>1 539</b>	<b>1 579</b>	<b>1 587</b>

## **5. Un contexte extrêmement contraint du fait des mesures de la loi de finances pour 2018 et de l'absence de marges de manœuvre budgétaires**

# Une Loi de finances 2018 avec des mesures extrêmement contraignantes

- Un objectif de baisse des dotations aux collectivités de 13 Md€ à partir de 2018 dans le cadre d'un encadrement des dépenses (+1,2%/an max et de la capacité de désendettement < à 12 années max)
- Cette participation des collectivités au plan d'économies de 13Md€ sera mise en œuvre dès 2018 dans le cadre d'une contractualisation entre l'Etat et les 340 plus grandes collectivités (+ 60 M€ de budget /an)
- Dans ce dispositif il est prévu que la DGF ne soit pas impactée en 2018 mais dès 2019 un mécanisme de « sanctions-bonus » intervientra au regard de l'atteinte des objectifs intégrés à la contractualisation
- Dans l'hypothèse d'une non contractualisation avec l'Etat et/ou d'un non respect des objectifs assignés, la baisse imputée à la DGF de m2A pourrait s'élever à 3,3 M€ par an à compter de 2019

## ● Les autres mesures de la loi finances 2018 qui vont impacter m2A :

- Dans le cadre des variables d'ajustements de l'enveloppe normée de DGF 2018, m2A va être impactée par une baisse de -1,3 M€ de la DCRTP (compensation de la réforme de la taxe professionnelle apparue en 2011 pour un montant de 7,67 M€ pour m2A)
- La suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages étalée entre 2018 et 2020 va donner lieu à un dégrèvement assurant la neutralité financière pour les collectivités. Mais quid de la pérennité de ce dégrèvement dans le temps
- Une nouvelle exonération de CFE minimum pour les contribuables réalisant moins de 5 000 € de CA est introduite avec une compensation de l'Etat (au taux de CFE de 2018)
- Le gel définitif du FPIC prélevé à 1 M€ (0,6M€ m2A et 0,4M€ communes)
- L'automatisation du FCTVA

- **Les autres ressources majeures enregistreront de faibles évolutions voire des baisses en raison :**

- **De la dotation de compensation (22,9 M€) en recul depuis 2012 (-1,6% / an) à périmètre constant et qui devrait enregistrer une nouvelle baisse de l'ordre de 2% en 2018**
- **De la progression des impôts économiques (CFE, CVAE, TASCOM, IFER, VT, Taxe de séjour,...) très incertaine car dépendante de l'activité économique**
- **Du faible dynamisme des bases fiscales des impôts ménage (TH, TF, TEOM)**
- **Du désengagement progressif de la CAF en matière de périscolaire et de petite enfance**
- **De la sortie progressive du FPIC à l'horizon 2020**

Principales ressources	CA 2017	Tendances / anticipations 2018
CFE	36,4 M€	↑
CVAE/IFER/TAFNB	19,1 M€	↑
Fiscalité directe (TH/TFB/TFNB)	31,9 M€	↑
TEOM	36,9 M€	↑
TASCOM, Taxe de séjour, Dts de place	5 M€	↑
Taxe GEMAPI	0,45 M€	↑
VT	38,9 M€	↑
Dotation de compensation (ex CPS)	22,9 M€	↑
DGF	5,5 M€	↑
DCRTP (Compensation de la réforme dela TP)	7,7 M€	↑
FNGIR (Compensation réforme de la TP)	14,6 M€	↑
Participation de la CAF - périscolaire et petite enfance	9,2 M€	↑
Refacturations aux membres et autres (mutualisation, SIVOM, communes, budget annexes)	21,6 M€	↑
Tarification des services aux usagers (piscines, zoo, périscolaire, petite enfance)	10 M€	↑
FPIC - par EPCI m2A	2,3 M€	↑

Evolution modérée des différentes bases fiscales entre 0 et 1,7 % (Coefficient d'évol forfaitaire des bases de 1%, évol physique des bases = 0,5% sur la TH, 0,7% sur la TFB, 0% sur la TFNB et 0,8% sur la CFE)

Nouvelle taxe mise en œuvre en 2018 liée à la nouvelle compétence m2A au 1er janvier 2018 en matière de GEMAPI pour un coût équivalent de 0,45 M€

Effet lissage des taux vers 2% sur Wittelsheim et ex-CCPFRS et 1% lié à l'évolution anticipée des bases

En baisse de l'ordre de 2 % en 2018 (- 0,5 M€) - loi de finances 2018

Stable en 2018

En baisse de 17 % en 2018 (- 1,2 M€) - loi de finances 2018

Stagnation voire légère baisse lié au désengagement progressif annoncé par la CAF

Evolution faible en fonction de l'évolution de la masse salariale

Evolution faible

Extinction progressive à horizon 2020 avec la garantie de sortie du montant 2016 de 2,4 M€ (90% en 2017 = 2,3 M€, 75% en 2018 = 2 M€ et 50% en 2019 = 1,2 M€)

- Au niveau des dépenses de fonctionnement les constats suivants s'imposent :

- La nature des compétences et missions exercées par m2A (services à la population, transports urbains,...) engendre une structure de charge très rigide et fortement dépendante de variables exogènes (évol des charges de personnel, indexation des DSP, évol des coûts de l'énergie, normes d'encadrement dans le domaine de la petite enfance, du périscolaire et des piscines,...)
- Des efforts importants ont été déployés au cours des derniers exercices en matière de maîtrise des charges dans tous les domaines (gestion des ordures ménagères, transports urbains, équipements nautiques, périscolaire, petite enfance, administration générale,...)
- Seules des remises en cause de services ou niveau de services permettraient d'améliorer encore de façon significative la maîtrise des charges

- Au niveau des dépenses de fonctionnement les constats suivants s'imposent :
  - Le renouvellement de la DSP des transports urbains offre une opportunité d'économie significative à compter de l'exercice 2019
  - En 2018, en application de la loi MAPTAM, m2A se voit dotée de la compétence GEMAPI qui entraîne une dépense supplémentaire de 450 K€ couverte par une nouvelle taxe instaurée à cet effet
  - Enfin, m2A du fait de sa structuration tardive souffre d'une épargne brute insuffisante

## **6. Les priorités 2018**

## Les priorités 2018

L'année 2018 : une année marquée par le renforcement des coopérations :

- **Avec la Région Grand Est:** Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), Pacte offensive Croissance Emploi (POCE)
- **A l'échelle transfrontalière:** finalisation de la stratégie transfrontalière
- **Au sein du pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse-Colmar :** une nouvelle feuille de route dans les domaines économique, tourisme et mobilités
- **A l'échelle du Sud Alsace:** coopération avec les intercommunalités du Sud Alsace
- **Avec la société civile:** renouvellement du Conseil de développement
- **Avec la CCI et l'ensemble des forces vives de l'agglomération :**

Lancement de la démarche  
sur l'attractivité  
de l'agglomération mulhousienne

# Les priorités 2018

Le projet communautaire avec comme finalité de « réussir une **transition positive** » est bâti sur les axes suivants

- **Un territoire performant** pour favoriser la création d'emplois et renforcer la compétitivité de l'agglomération
- **Un territoire responsable** pour préserver le cadre de vie et préparer la transition durable de l'agglomération
- **Un territoire solidaire et attractif** pour conforter l'offre de services et contribuer au lien social dans l'agglomération
- **Une nouvelle gouvernance impliquante, respectueuse et fédérative**

# Un territoire performant

- **Développement économique et de l'emploi** : 1ère année de fonctionnement du syndicat mixte des Ports, finalisation du transfert des zones d'activités, concrétisation de plusieurs implantations (Zac Gare, DMC, Parc des collines, Hohmatten, Marie Louise...)
- **Innovation** : l'ouverture de KMO (cité numérique) et du TUBA, 2ème édition du salon industrie du futur, French Tech Alsace, poursuite de la démarche d'économie circulaire et écologie industrielle, accompagnement des nouvelles économies créatives et collaboratives (Motoco...), engagement dans le projet « champs du possible, ville du futur » (appel à projet TIGA)
- **Université** : ouverture du Learning Center, soutiens aux projets d'équipements scientifiques...
- **Tourisme** : stratégie touristique, soutien aux musées et à l'OTC, parc zoologique et botanique (arrivée des bongos, retour des lions d'Asie, préparation de la zone Afrique), nouvelle dynamique au camping de l'Ill

# Un territoire responsable

- **Aménagement du territoire :** finalisation du SCOT

- **Transports :** lancement DSP, compte mobilité, renouvellement du parc bus (5 bus électriques), mise en location de 565 vélos électriques, actualisation du schéma des pistes cyclables, ouverture de la voie Sud
- **Transition énergétique :** finalisation du schéma directeur des énergies, mise en service de l'extension du réseau de chaleur vers les hôpitaux, suivi DSP du nouveau réseau de chaleur intercommunal, nouvel outil de suivi des consommations énergétiques, démarche Cit'ergie
- **Déchets et propreté :** mise en œuvre opérationnelle de la fin du « fini quitte », définition d'une politique « déchets 2018-2028 », extension du passage en bacs et collecte sélective en porte à porte à 8 communes (Heimsbrunn, Galfingue, Flaxlanden, Steinbrunn-le-Bas, Bruebach, Zimmersheim, Eschentzwiller et Zillisheim), plan propreté 2020, accompagnement au projet de Recyclerie-Cité du réemploi, prévention des déchets
- **Développement durable, biodiversité et agriculture durable:** actualisation du Plan Climat Air Energie, projet alimentaire territorial, travaux sur l'atlas intercommunal de la biodiversité

# Un territoire solidaire et attractif

- **Habitat, logement, renouvellement urbain :** contractualisation avec l'ANRU, nouveau PLH, nouveau programme d'intérêt général pour la rénovation énergétique des logements privés et poursuite de l'aide à la réhabilitation thermique du parc social
- **Petite enfance et périscolaire :** création d'un nouveau multi-accueil à Illzach, extension et réaménagement du multi-accueil à Ottmarsheim, création d'un périscolaire Ecole Montaigne à Mulhouse, travaux dans les locaux de restauration du périscolaire à Morschwiller-le-Bas
- **Personnes âgées:** nouvelle carte pass'temps
- **Sports et équipements communautaires :** rénovation du bassin olympique du stade nautique, mise en place d'un système d'inscription pour les animations aquatiques
- **Cohésion sociale:** évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville

## Une gouvernance impliquante, respectueuse et fédérative

- **Instances de gouvernance** : poursuite du mode de fonctionnement mis en place en 2017 avec notamment les ateliers-projets (mise en place de nouveaux ateliers), les forums, les assises territoriales
- **Coopération et mutualisation avec les communes**: mise en œuvre du service management du risque numérique et du dispositif « prêt de matériel », rencontres « métiers » réunissant agents communautaires et communaux, développement de la plateforme territoriale e-services
- **Evolution des compétences**: poursuite des travaux sur le devenir de la compétence eau et des réflexions sur le PLUi
- **Transparence** : ouverture des données au grand public (opendata)

## **7. Les orientations budgétaires**

Compte tenu du contexte extrêmement contraignant, de la situation financière de m2A et notre volonté d'assumer pleinement l'exercice des compétences de l'agglomération les orientations suivantes ont été retenues pour 2018 :

- Poursuivre nos efforts de maîtrise des dépenses de gestion tout en confortant les services rendus
- S'inscrire dans le dispositif de contractualisation initié par l'Etat afin de préserver les ressources de l'agglomeration
- Maîtriser le volume global de nos investissements dans le cadre des montants inscrits dans notre PPI
- Mettre en œuvre une progression raisonnable de nos ressources fiscales pour restaurer nos marges de manœuvre

## Les charges à caractère général (30 M€) devraient évoluer en 2018 au maximum du niveau de l'inflation soit de l'ordre de 1,5%

- Des efforts importants de maîtrise ont été mis en œuvre sur ce poste ces dernières années avec notamment une baisse de - 3,5% en 2016
- La poursuite de nos efforts de maîtrise de ce poste de charge est rendue possible par :
  - La responsabilisation de l'ensemble des acteurs (élus, directeurs de pôles) de l'élaboration du budget en passant par son exécution dans le cadre du processus de budget global
  - Une analyse fine de l'activité de chaque pôle afin d'identifier les sources d'économie possibles. En lien notamment avec les travaux de certains ateliers projet (déchets, périscolaires, équipements nautiques,...)
- Et ceci malgré :
  - Les tensions sur les coûts de l'énergie et des fournitures
  - les contraintes réglementaires et normatives de plus en plus exigeantes
  - les indexations des participations encadrées par les marchés et les DSP

## Les charges de personnel (68,1 M€) ne devraient progresser que de l'ordre de 1,5% ce qui représente une économie de 0,8 million d'euros soit l'équivalent de 20 à 25 postes

- La maîtrise des charges de personnel est indispensable malgré les progressions qui s'imposent à nous
- Les décisions prises au plan national, le GVT, et diverses mesures locales conduisent à une augmentation automatique de 2,7 %
- Ramener cette progression de 2,7% à 1,5% suppose que dans le cadre du dialogue social continu mis en œuvre dans la collectivité soit définies les mesures susceptibles de répondre à certaines attentes des agents (Amélioration du Régime Indemnitaire, accompagnement de la mobilité, prévention des risques psycho-sociaux, adaptation des postes de travail,...)

**Les charges de personnel (68,1 M€) ne devraient progresser que de l'ordre de 1,5% ce qui représente une économie de 0,8 million d'euros soit l'équivalent de 20 à 25 postes**

- Tout en conduisant un plan strict de maîtrise des effectifs et de la masse salariale
- Aucun recrutement sauf nécessité de service et remplacement partiel des agents quittant la collectivité avec pour objectif premier de maintenir nos niveaux de services
- La mise en œuvre de cette augmentation a été déclinée sur l'ensemble des pôles et des secteurs d'activité dans un souci d'efficacité du service public

## Un effort de maîtrise est également demandé aux partenaires extérieurs (organismes de regroupement et associations)

- Le montant des contributions et participations aux organismes extérieurs (56 M€) devrait enregistrer une baisse de -3% en 2018
- La participation d'équilibre (17 M€) au budget des transports urbains est en baisse de 2 M€, l'équilibre du budget des transports urbains étant mieux assuré par le VT
- Les participations au SIVOM (16,1 M€) pour le traitement et la collecte sélective évolueront de 2% en 2018
- Les subventions périscolaire et petite enfance (16,2 M€) évolueront de l'ordre de 1% en 2018
- Une nouvelle participation apparaît en 2018 dans le cadre de la compétence GEMAPI exercée par l'agglomération depuis le 1er janvier 2018 pour un montant de 450 000 € financée par une nouvelle taxe

## En matière d'investissement il nous apparaît indispensable de concilier l'atteinte de nos objectifs en matière de santé financière avec :

- Notre volonté de poursuivre les investissements incontournables pour renforcer l'attractivité de l'agglomération
- La nécessité de soutenir l'activité économique à travers le contexte de crise
- Notre objectif de respecter les volumes financiers inscrits dans la programmation des investissements sur la période 2018 – 2022

- L'effort d'équipement pourrait avoisiner les 42,5 M€ en 2018 avant de revenir progressivement vers 25 M€ par an sur la période 2019-2022

Budget principal Réalisations au CA en M€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Moyenne 2017-2022	Total 2017-2022
avances financières (cpt 26/27)	3,38	0,28	0,21	0,20	0,20	0,20	0,75	4,5
investis. directs en AP/CP (cpt 20/21/23)	17,80	22,47	12,52	9,59	7,78	9,05	13,20	79,2
acquisitions foncières (cpt 21)	0,68	1,06	0,67	0,55	0,51	0,50	0,66	4,0
autres investis. directs (cpt 20/21/23)	2,48	5,83	5,11	4,82	4,70	4,65	4,60	27,6
fonds de concours (cpt 20/4)	13,17	11,46	9,69	8,50	10,25	8,11	10,20	61,2
Dépenses d'investissement totales	37,5	41,1	28,2	23,7	23,4	22,5	29,4	176,4
Recettes de subventions (cpt 13)	5,73	3,64	1,63	0,95	0,67	0,89	2,25	13,5
FCTVA (cpt 10/222)	1,78	2,83	3,95	2,46	2,01	1,74	2,46	14,8
Remboursement d'avances (cpt 26/27)	2,47	0,20	0,15	0,15	0,15	0,15	0,54	3,3
Opérations pour compte de tiers (cpt 451)	0,53	2,23	0,66	0,20	0,06	0,02	0,62	3,7
Effort d'équipement net	27,0	32,2	21,8	19,9	20,6	19,7	23,5	141,2

Budget transport Réalisations au CA en M€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Moyenne 2017-2022	Total 2017-2022
investissements directs	3,66	9,03	5,12	3,64	3,57	3,57	4,76	28,6
subventions d'investissement versées	1,16	1,27	1,21	1,26	1,31	1,31	1,25	7,5
Dépenses d'investissement totales	4,8	10,3	6,3	4,9	4,9	4,9	6,0	36,1
Recettes de subventions (cpt 13)	0,02	0,00	1,25	0,00	0,00	0,00	0,21	1,3
Effort d'équipement net	4,8	10,3	5,1	4,9	4,9	4,9	5,8	34,8
<hr/>								
Budget principal + Budget transport Réalisations au CA en M€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Moyenne 2017-2022	Total 2017-2022
Effort d'équipement net	31,8	42,5	26,9	24,8	25,4	24,6	29,3	176,0

## 8. Conclusion

- **Le contexte 2018 se caractérise par une environnement financier extrêmement contraignant du fait des décisions de l'Etat et de la situation financière de m2A**

- La **confortation des services rendus à la population et le maintien d'un niveau d'investissement qui préserve les enjeux de développement et d'attractivité de l'agglomération ainsi l'activité économique, le budget 2018 nécessite :**
- Le **maintien de nos efforts d'économie**
- Et un **ajustement mesuré de la fiscalité raisonnable mais indispensable à la restauration progressive de nos marges de manœuvre**